



PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 JUIN 2026

Le 16 juin deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12

Date de convocation : 12 juin 2026

Date d'affichage : 12 juin 2026

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, BRETON Marianne, DANIEL Emilie, DELHOMEZ Laure, DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THOMAS Sylvie.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir : AUER Dominique qui donne pouvoir à BONNAIRE Nicolas. DELAUNE Hervé qui donne pouvoir à POULARD René. THIOULOUSE Paul qui donne pouvoir à RAMARD Dominique.

Laure DELHOMEZ a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 mai 2026

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 juin 2026

3. Intercommunalité

Point d'information sur l'actualité intercommunale

Pacte de gouvernance 2026 : avis

Arrêt du Projet de Révision Générale du PLUiH

4. Finances

Délégation du Conseil Municipal au Maire : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Tarifs périscolaire 2026 – 2027

Décision Modificative – Budget Lotissement Les Brousses Vignettes

5. Travaux

Entrées de bourg

6. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 mai 2026

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 19 mai 2026, tel qu'il leur a été transmis.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 juin 2026

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 5 juin 2026, tel qu'il leur a été transmis.

3. Intercommunalité

Point d'information sur l'actualité intercommunale

Situation de l'Hôpital de Dinan

Le Conseil municipal a été informé de la situation financière préoccupante de l'Hôpital de Dinan. L'établissement enregistre un déficit annuel d'environ 25 M€ depuis une dizaine d'années.

Dans ce contexte, la direction de l'hôpital a décidé de procéder à la fermeture des urgences durant les nuits de la période estivale. Cette mesure s'explique notamment par une baisse de la fréquentation nocturne des urgences en été, avec une moyenne de cinq passages par nuit, soit environ 130 passages sur l'ensemble des trois mois estivaux. Elle est également liée aux difficultés de recrutement et au manque d'urgentistes disponibles.

Situation financière de Dinan Agglomération

Par ailleurs, les élus ont pris connaissance de la situation financière de Dinan Agglomération. Il a été indiqué que 66 % des recettes de la collectivité proviennent de dotations et financements de l'État. L'augmentation continue des charges pèse sur les équilibres budgétaires. Il est notifié également une diminution de l'épargne brute, qui est passée de 7,2 M€ il y a dix ans à 4,4 M€ aujourd'hui.

Pacte de gouvernance 2026 : avis

Dans le cadre du Pacte de gouvernance 2026 de Dinan Agglomération, les élus ont demandé un retour des communes sur la question suivante : « Qu'attendez-vous de Dinan Agglomération et que proposez-vous ? ».

Les élus ont échangé sur leurs attentes et formulé plusieurs propositions.

Ils ont tout d'abord souligné la nécessité d'une plus grande équité entre les communes du territoire, notamment en matière de transports et de services. À ce titre, il a été suggéré de réorienter certaines navettes actuellement destinées à la base de loisirs de Bétineuc afin de favoriser les déplacements vers Dinan. Une harmonisation des services liés à la collecte des déchets, notamment concernant les bacs jaunes, a également été évoquée.

Les élus ont par ailleurs exprimé le souhait de renforcer la solidarité territoriale, notamment sur le plan financier. Il a été proposé que la fiscalité générée par les zones d'activités soit davantage mutualisée à l'échelle communautaire afin de permettre le financement de projets dans l'ensemble des communes de l'agglomération.

Concernant le tourisme, plusieurs interventions ont appelé à une meilleure valorisation de l'ensemble du territoire. Les élus ont souhaité que la communication communautaire ne soit pas concentrée sur les mêmes communes et qu'un effort particulier soit réalisé en faveur du tourisme rural et du tourisme vert.

Les besoins en matière de petite enfance ont également été mis en avant, avec un constat partagé d'un manque de places en crèche et en accueils de loisirs sans hébergement (ALSH). Des attentes ont également été exprimées concernant la poursuite des démarches de végétalisation des espaces fréquentés par les enfants.

Enfin, les élus ont insisté sur la nécessité de rapprocher davantage l'agglomération des communes et de leurs élus. Ils ont souhaité le développement de réunions de secteur plus régulières ainsi qu'une meilleure prise en compte des problématiques locales, notamment dans les domaines de l'économie et de l'emploi ou encore de la prévention des inondations. De nombreuses initiatives sont organisées à l'échelle des cantons (France Services).

Après cet échange, le compte rendu du groupe de travail de Dinan Agglomération a été présenté, où l'on retrouve des idées similaires avec le point de vue des conseillers municipaux. Celui-ci rappelle les dispositifs existants, tels que l'extranet dédié aux élus, les réunions des secrétaires de mairie et les réunions de secteur. Plusieurs pistes d'amélioration ont été proposées, notamment la mise en place de conseils communautaires plus inclusifs, favorisant la liberté d'expression, avec des ordres du jour allégés et davantage d'espaces de préparation et de débat. Il a également été suggéré qu'une commune puisse être mise à l'honneur lors de chaque conseil communautaire.

Par ailleurs, le groupe de travail propose d'ouvrir plus largement les commissions communautaires aux élus municipaux, à raison de cinq conseillers municipaux par commune, afin de renforcer l'association des communes aux travaux et aux décisions de l'agglomération.

Arrêt du Projet de Révision Générale du PLUiH

Le Conseil municipal a été informé du calendrier de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, dont un premier arrêt du projet est prévu à eu lieu en février 2026.

Les objectifs de cette révision ont été rappelés. Ils visent à élaborer un projet de territoire cohérent et partagé, à assurer un développement soutenable de l'agglomération, à préserver les ressources naturelles, notamment l'eau et la biodiversité, et à définir des stratégies adaptées aux enjeux de transition écologique et énergétique.

Concernant la commune de Saint-Juvat, plusieurs éléments ont été examinés. Quatre Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) d'aménagement sont prévues :

- l'OAP des Grandes Éves, correspondant à un projet de lotissement privé ;
- l'OAP de l'îlot central ;
- l'OAP de l'îlot Maison Rouge ;
- l'OAP de l'îlot Garage.

Deux OAP de densité sont également identifiées sur des terrains privés de grande superficie, susceptibles d'accueillir à terme deux à quatre logements supplémentaires.

S'agissant des périmètres délimités des abords relevant de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), les élus se sont prononcés en faveur du maintien du périmètre actuel de protection de 500 mètres autour des monuments concernés, plutôt que la mise en place d'un découpage spécifique adapté au cas par cas.

Enfin, concernant les changements de destination des bâtiments, il a été proposé d'intégrer l'ensemble des demandes reçues et de généraliser l'identification des bâtiments susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination. Cette démarche permettrait aux propriétaires concernés de se prononcer ultérieurement et, le cas échéant, de demander le retrait de leur bâtiment avant le deuxième arrêt du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'intégration de l'ensemble de ces éléments dans les observations transmises dans le cadre de la révision générale du PLUiH.

4. Finances

Délégation du Conseil Municipal au Maire : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le Conseil municipal a été informé des tensions de trésorerie constatées au cours de l'exercice 2026. À titre de comparaison, le solde disponible s'élevait à 105 000 € en mai 2025, contre seulement 7 500 € en mai 2026.

Cette situation s'explique notamment par le versement d'une avance de 120 000 € aux budgets lotissements au cours de l'exercice 2025 ainsi que par la réalisation, dès le début de l'année, de nombreuses dépenses initialement programmées.

Afin de garantir la continuité du fonctionnement communal et de disposer d'une marge de manœuvre financière suffisante dans l'attente des prochaines recettes, il a été proposé de recourir à une ligne de trésorerie.

À cette fin, une consultation sera engagée auprès de trois établissements bancaires pour un montant de 100 000 €, avec une attention particulière portée à la limitation des frais d'engagement et de non-utilisation.

Afin d'adopter la ligne de trésorerie au plus vite, il est proposé au Conseil Municipal de déléguer cette décision au Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** délégation au Maire de réaliser des lignes de trésorerie destinées à assurer les besoins de financement temporaire de la commune, dans la limite d'un montant maximal de 100 000 € par an.

Tarifs périscolaire 2026 – 2027

Le Conseil municipal a examiné la révision des tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2026-2027, comprenant la garderie, la restauration scolaire et les animations Juv'Ados.

Concernant le dispositif Juv'Ados, il a été proposé de maintenir le tarif actuel fixé à 5 € par participant.

Pour les services périscolaires, il a été rappelé que l'inflation constatée entre mai 2025 et mai 2026 s'élève à 2,4 %. Compte tenu de cette évolution et de l'augmentation des charges supportées par la commune, une hausse des tarifs de 2 % a été envisagée.

Il a également été souligné que 67 % des enfants bénéficient actuellement du dispositif de repas à 1 €, tandis que 20 % des familles acquittent le tarif plein.

Les élus ont par ailleurs échangé sur les perspectives liées au dispositif Égalim. Il a été évoqué de travailler avec les fournisseurs afin qu'ils puissent transmettre directement des données détaillées sur les achats réalisés. Cette démarche permettrait de faciliter le suivi des critères réglementaires et pourrait ouvrir droit à une aide supplémentaire estimée à 1 € par repas et par enfant.

Concernant les pénalités applicables aux services périscolaires, il a été rappelé qu'une pénalité existe déjà pour les repas réservés mais non consommés. Afin de limiter les difficultés d'organisation et les coûts induits, il a été proposé d'instaurer une pénalité pour les repas pris sans réservation préalable, correspondant au prix du repas majoré de 4 €.

Enfin, afin d'encourager le respect des horaires de fermeture de la garderie et de tenir compte des contraintes d'organisation du personnel, il a été proposé de mettre en place une pénalité de 5 € par quart d'heure de retard pour les familles venant récupérer leurs enfants après l'horaire de fermeture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les tarifs périscolaires suivants pour l'année scolaire 2026-2027 :

	Quotient familial (QF)	QF ≤ 1000€	1000 < QF ≤ 1400€	1400 < QF
CANTINE	Prix du repas enfant (scolarisés à Saint-Juvat ou à l'extérieur)	1.00 €	3.35 €	3.67 €
	Prix à partir du 3 ^e enfant	1.00 €	2.58 €	2.83 €
	Pénalité : Si repas non réservé et consommé ou repas réservé non consommé	Prix du repas + 4 €		
	Prix du repas adulte	5.76 €		
GARDERIE	Garderie matin, par heure entamée	1.34 €		
	Déjeuner en sus	0.83 €		
	Garderie du soir, goûter inclus, par heure entamée	1.34 €		

	Pénalité : par ¼ d'heure de retard	5 €
--	------------------------------------	-----

- **ADOpte** le tarif unique de 5 € pour la participation financière des sorties Juv'Ados.

Décision Modificative – Budget Lotissement Les Brousses Vignettes

Dans le cadre de la gestion du budget Lotissement Les Brousses Vignettes pour 2026, il s'avère nécessaire d'apporter des ajustements budgétaires afin de tenir compte des dépenses imprévues et des dépenses initialement prévues qui ne seront pas réalisées.

Décision modificative proposée :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
605 – Achats de matériel, équipements et travaux	2 562,23 €
TOTAL	2 562,23€
Recettes	
773 – Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	2 562,23 €
TOTAL	2 562,23€

Vu la délibération 20260310_002 adoptant le budget primitif 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 au budget Lotissement Les Brousses Vignettes.

5. Travaux

Entrées de bourg

Le Conseil municipal a examiné le projet d'aménagement des entrées de bourg visant à améliorer la sécurité routière et à réduire la vitesse des véhicules à l'approche du bourg.

Le projet prévoit la création de doubles écluses sur trois secteurs identifiés :

- l'entrée de bourg en provenance de Saint-André-des-Eaux ;
- la RD 12, rue de Dinan ;
- la RD 64.

Dans le cadre de cette opération, il a été rappelé que la chaussée de la RD 12 est actuellement en mauvais état. Les travaux de réfection concernent un linéaire d'environ 950 mètres. La commune assurera l'avance des dépenses avant remboursement par le Département. Le devis présenté par l'entreprise Potin TP pour cette intervention s'élève à 16 862,50 € HT.

S'agissant des travaux d'aménagement des entrées de bourg, une première consultation avait été lancée avec une solution intégrant des pavés. Les entreprises Potin TP et Lessard avaient alors remis une offre. À la suite d'une relance visant à étudier une variante sans pavés, seule l'entreprise Potin TP a présenté une nouvelle proposition. Le montant du devis s'élève à 27 007,50 € HT.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux sur le réseau routier départemental, il est nécessaire de conclure avec le Conseil départemental une convention de travaux sur mandat ainsi qu'une convention d'occupation du domaine public.

Il a également été indiqué qu'une subvention au titre du produit des amendes de police pourrait être sollicitée. Son montant est estimé à environ 9 000 € et serait susceptible d'être attribué au cours de l'année 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec le Conseil départemental ainsi que le devis de l'entreprise Potin TP.

6. Questions diverses

Sécurité routière – Les Mottes

Une habitante a signalé la nécessité d'améliorer la visibilité des sorties de hameaux. Il a été proposé d'installer un panneau de signalisation de type « Danger – Sortie de hameaux » afin de sensibiliser les usagers de la route et de les inciter à réduire leur vitesse.

Installations - Étang

Un devis relatif à l'installation d'une balançoire aux abords de l'étang a été demandé. Il a aussi été évoqué le projet d'installation d'un abri destiné à protéger la table située à l'étang. Cet aménagement pourrait être réalisé grâce au don de matériaux effectué par l'entreprise Eclis.

Formation des élus - ARIC

S'agissant de la formation des élus proposée par l'ARIC, il a été indiqué que le devis devra être actualisé. Une décision modificative sera présentée lors de la prochaine séance du Conseil municipal prévue le 15 juillet afin de permettre la prise en charge de cette dépense.

Ouverture d'un club d'échecs

La possibilité de créer un club d'échecs sur la commune a également été abordée. Plusieurs questions restent à préciser concernant les modalités d'organisation, notamment la création éventuelle d'une association, les conditions de mise à disposition d'une salle ou encore les modalités d'occupation des locaux communaux. Cécile GUIGNARD est chargée de prendre contact avec la personne intéressée pour répondre à ses questions.

Maire



Secrétaire de séance

